

# OBJET: PAIEMENT DE VOS ALLOCATIONS FAMILIALES SUR UN COMPTE À VUE

Chère famille,

Il vous est loisible de choisir le mode de paiement des prestations familiales : le chèque circulaire ou le virement sur un compte à vue ouvert auprès d'une institution financière publique belge ou d'une banque ou Caisse d'épargne privée soumise au contrôle de la Commission bancaire.

### Pourquoi payer vos allocations familiales sur votre compte bancaire?

Le versement de vos allocations familiales sur un compte financier est simple, sûr et gratuit.

#### Qui doit compléter le formulaire ?

Le formulaire doit être complété par l'allocataire (généralement la mère).

### Quel type de compte ?

Les allocations familiales sont versées **uniquement** sur un **compte à vue à votre nom** ou sur **un compte à vue commun** à votre nom et celui, p. ex., de votre conjoint ou partenaire.

Le paiement des allocations familiales sur un compte d'épargne, un compte de placement, un compte à terme ou sur le compte d'une tierce personne, même si vous en êtes mandataire, n'est pas autorisé.

La Caisse d'allocations familiales contrôlera auprès de votre banque les données que vous avez renseignées sur le formulaire en annexe. Si votre banque nous informe que le compte financier renseigné n'est pas un compte à vue ou que vous n'en êtes pas le (co-)titulaire, la Caisse d'allocations familiales vous demandera alors de communiquer un autre numéro de compte.

Si vous n'indiquez pas de numéro de compte, les allocations familiales seront payées au moyen d'un chèque circulaire. Le paiement de vos allocations familiales sur un compte à vue est simple et sûr!

## Des questions?

Prenez contact avec un de nos conseillers. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site **Camille.be** (rubrique « contact »).

À bientôt,

Vincent Edart, Directeur général



# Paiement de vos allocations familiales sur un compte à vue

À nous renvoyer :

- par voie postale à Camille, chaussée de Marche 637, B-5100 Namur- Wierde
- par e-mail via bonjour@Camille.be

# Déclaration de l'allocataire à compléter

Pour les femmes mariées : Nom de jeune fille	Nom : Prénom : Rue et numéro : Code postal et localité : Téléphone : Adresse e-mail :
Voir au dos de la carte d'identité Les allocations familiales sont payées à la mère/coparente ou à la personne qui la remplace dans le ménage.	Numéro du Registre national :
Le montant peut uniquement être versé sur un compte à vue ouvert à son nom ou sur un compte commun au nom des deux partenaires, sur lequel elle peut effectuer des opérations.	Je demande que mes allocations familiales soient versées sur le compte (le numéro figure sur vos extraits de compte)
	IBAN
	BIC Ouvert : ○ à mon nom
	Ouvert : O a mon nom
	O a mon nom et ceiui de
contrôler les données auprès d	ectement ce formulaire et donne l'autorisation à ma Caisse d'allocations familiales de e ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma Caisse d'allocations familiales si ns familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.
2+ Date:/	nature :
	re banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la Caisse andera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le (co-)titulaire.

# Camille.

# DEMANDE D'AFFILIATION

# À renvoyer à la Caisse de votre choix:

- Si vous n'êtes pas déjà affilié à une Caisse d'allocations familiales ou
- Si vous désirez changer de Caisse d'allocations familiales

Vous devez être affilié à une caisse pour percevoir les allocations familiales.

#### Qui demande l'affiliation?

La personne qui demande les allocations familiales choisit la caisse à laquelle elle souhaite s'affilier.

### Combien de temps?

Quand vous êtes affilié à la caisse de votre choix, vous devez attendre **24 mois avant de pouvoir changer de caisse.** Si vous désirez changer de caisse **après ce délai**, vous devez vous adresser à la **nouvelle caisse de votre choix.** Elle s'occupera de toutes les démarches afin de demander le transfert de votre dossier.

Par contre, vous ne devez rien faire si vous voulez rester dans la même caisse.

Comment s'affilier ?		
Pour vous affilier auprès de notre caisse, co	mplétez la déclaration ci-dessous :	
Je soussigné(e)qu'elle me verse les allocations familiales	souhaite m'affilier à la caisse	afin
J'ai pris connaissance du délai de 24 moi	is avant toute demande de changement de caisse.	
2+ Date:/	☑ Signature :	